



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 12409

### Texte de la question

M Philippe Vasseur appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur la recente proposition des « Etats generaux de la transmission d'entreprises » reunis en fevrier 1989 a Montpellier, demandant notamment, pour faciliter les transmissions d'entreprises et en faire un acte normal de gestion de la vie economique, pour l'evaluation de l'entreprise a reprendre, qu'on privilegie une methode reposant sur la capitalisation des resultats plutot que celle fondee sur la patrimoine. Il lui demande de preciser la suite qu'il envisage de reserver a cette proposition.

### Texte de la réponse

Reponse. - Feuillet II resulte de l'article 666 du code general des impots que les droits d'enregistrement sont assis sur les valeurs des biens transmis. La valeur d'un bien correspond, selon la jurisprudence de la Cour de cassation, au prix que le jeu normal de l'offre et de la demande permettrait de retirer, a un moment donne, de la vente d'un bien determine, abstraction faite de la valeur de convenance qui pourrait etre offerte. Elle presente les garanties d'objectivite qu'offre un prix de marche. Or, l'estimation de la valeur d'une entreprise doit tenir compte tout a la fois de la valeur mathematique de son patrimoine, de sa valeur de rendement et de sa productivite. Ces methodes doivent etre combinees en fonction des perspectives de l'affaire et de son importance. La solution qui consisterait a recourir a une seule de ces methodes pourrait aboutir a une evaluation eloignee de la valeur venale des biens en cause et ne peut donc etre retenue.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vasseur Philippe](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12409

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1989, page 1977